

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -09 - 10

Séance du 26 septembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 4

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD,
ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Stéphanie LEITE (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Olivia MOTUS-JAQUIER
(procuration à Madame Amandine CIDALE), Christine ORSINI
(procuration à Madame Sabine GIACALONE), Isabelle VIDAL
(procuration à Monsieur le Maire).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Messieurs Jean-Luc BERNARD et Patrice
CATTALU

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

AVENANT N° 1

**A LA CONVENTION
D'ADHESION
AU SERVICE
DE MEDECINE
PROFESSIONNELLE
ET PREVENTIVE
DU CENTRE
DE GESTION DU VAR**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que par délibération n° 2017-03-09 en date du 28 mars 2017, la commune a adhéré au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Var à compter du 1^{er} avril 2017.

La convention d'adhésion prévoyait une tarification à la vacation pour la surveillance médicale ou les actions en milieu professionnel.

Le Centre de Gestion du Var recherche les conditions d'un équilibre financier dans le fonctionnement des services facultatifs qu'il offre et il s'efforce de proposer une tarification au plus juste de ses missions facultatives pour ne pas alourdir les charges de gestion des collectivités qui le sollicitent.

Le service de médecine professionnelle et préventive connaît à ce jour un déficit structurel.

Par courrier du 13 juillet 2017, le Centre de Gestion du Var informait la Commune que le Conseil d'Administration a par conséquent décidé de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2018, les modalités de tarification de ce service et d'adopter l'instauration d'un taux de cotisation différencié appliqué sur la masse salariale de la collectivité adhérente.

Cette revalorisation interviendra en deux augmentations successives sur les deux exercices à venir afin de préserver les collectivités adhérentes d'une augmentation trop brutale de leurs charges à savoir :

- 0,35% au 1^{er} janvier 2018
- 0,39% au 1^{er} janvier 2019

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Var.

Dit que la dépense correspondante sera imputée au Chapitre 012 – Budget Communal - Exercice 2018

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY